

15ème législature

Question N° : 374	De Mme Marielle de Sarnez (Mouvement Démocrate et apparentés - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique >numérique	Tête d'analyse >Retard d'investissement des entreprises françaises dans les TIC	Analyse > Retard d'investissement des entreprises françaises dans les TIC.
Question publiée au JO le : 01/08/2017 Réponse publiée au JO le : 30/01/2018 page : 808 Date de signalement : 07/11/2017		

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur le retard d'investissement dans les technologies de l'information et de la communication de trop nombreuses entreprises françaises. Une étude récente a en effet mis en lumière que seules 63 % d'entre elles ont un site web et que seules 17 % sont présentes sur les réseaux sociaux pour les relations clients contre 25 % en moyenne pour les pays de l'OCDE. Or le numérique permet des gains de productivité horaire importants de nature à favoriser la création d'emplois et la relance l'économie française. Plusieurs mesures ont été préconisées, notamment par France Stratégie, afin de mieux intégrer le monde de l'entreprise dans l'ère numérique. En conséquence, elle souhaite connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, le numérique bouleverse le paysage économique et recèle un potentiel considérable de croissance et d'emplois, tout particulièrement pour les TPE/PME qui constituent l'essentiel du tissu économique national. Il est aujourd'hui indispensable que les dirigeants d'entreprises prennent conscience qu'ils doivent repenser leur stratégie, leur modèle économique et faire évoluer leur organisation pour assurer leur pérennité dans un contexte économique basé sur des technologies ou des services de plus en plus numérisés. L'action en faveur de la transformation numérique des entreprises vise donc à améliorer les méthodes de fonctionnement traditionnelles de l'entreprise, au service d'une compétitivité accrue, mais également à favoriser l'utilisation du numérique comme catalyseur d'innovation. Il y a un paradoxe français en termes de numérisation. Si nos concitoyens, en tant que particuliers sont très connectés, avec 82% de la population qui utilise Internet, et si la France a vu naître des entreprises devenues des leaders mondiaux dans le domaine du numérique, comme Criteo, spécialiste du reciblage publicitaire, ou bien encore Blablacar, force est de constater que nos TPE/PME sont en retard. En effet, la France est à la 16ème place européenne sur les usages du numérique en entreprise. Elle est particulièrement en retrait en ce qui concerne la détention d'un site Internet : au niveau européen, la Finlande est le pays où la proportion de PME détenant un site Internet est la plus élevée (95%), avec la Suède (90%) et l'Allemagne (87%). Au contraire, avec 66%, la France dispose du taux le plus faible, suivi par l'Italie (70%) et l'Espagne (74%). Il est donc urgent d'agir. Le Conseil national du numérique a présenté en mars 2017 une série de recommandations destinées à favoriser la transformation numérique des TPE/PME. Le gouvernement a initié la mise en œuvre des recommandations principales de ce rapport dans le cadre de la refonte de son programme



d'accompagnement à la transformation numérique. Les orientations de ce nouveau programme reposent sur : - d'une part, la création d'un nouveau cadre d'action autour d'une marque nationale fédératrice et d'un nouveau portail fédérant les initiatives de l'ensemble des acteurs privés ou publics de la sensibilisation et de l'accompagnement à la transformation numérique. Ce portail est actuellement en cours de développement sous le pilotage de la direction générale des entreprises, en liaison avec l'ensemble des acteurs ; - d'autre part, des actions d'animation de l'écosystème de la transformation numérique via notamment un pilotage régional plus fort et une prise en compte sectorielle des besoins des entreprises, ainsi que le développement, en partenariat avec les régions volontaires, d'une aide financière régionale à destination des petites entreprises. Ce programme sera détaillé au Printemps 2018. J'ai par ailleurs confié à M. Philippe Arraou une mission, dont les conclusions sont attendues pour janvier 2018 sur le rôle que pourraient jouer les offreurs privés dans le cadre de ce programme.